

PARIS TERRES D'ENVOL déploie une offre de services pour m'accompagner dans mon projet de création d'entreprise. Les conseillers du service création d'entreprise m'informent et assurent un suivi tout au long de ma démarche entrepreneuriale.

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

- Suivi individuel et collectif : entretiens individualisés, ateliers thématiques, réunions d'information collectives
- Accès à un programme mensuel d'ateliers thématiques : étude de marché, gestion financière, calcul d'un prix de vente, business model, statut juridique ou encore le numérique...
- Aide spécifique aux démarches administratives et de financement



APPUI D'UN RÉSEAU D'EXPERTS

Un important réseau de partenaires publics et privés participe au dispositif, chacun disposant d'une expertise et d'une connaissance approfondie du territoire. Parmi nos partenaires : ADIE, BGE-Paris, CCI 93, CMA 93, association CREATIVE, France Active Métropole, couveuse GEAI, Groupement de Créateurs, Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis, MDE Convergence Entrepreneurs, Omnicité...

- Apport d'une expertise reconnue sur les thèmes-clés
- Participation aux événements business et networking de Paris Terres d'Envol et de ses partenaires
- Retours d'expérience et témoignages inspirants d'entrepreneurs

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT

- Actions de sensibilisation dans les lieux du quotidien (centre commercial, pôle gare...) et dans les quartiers politique de la ville (bus de l'initiative)
- Participation aux événements liés à l'entrepreneuriat ou à l'emploi dans les villes du territoire (salons et forums de l'emploi...) et ailleurs (salon des entrepreneurs à Paris...)

APRÈS TROIS ANS D'ACTIVITÉ, L'AVENTURE CONTINUE



L'accompagnement de Paris Terres d'Envol ne s'arrête pas une fois mon entreprise créée. Le service création d'entreprise propose un suivi post-crédation de trois ans pour consolider mon projet. Ensuite, je peux bénéficier de l'appui du service relation entreprises qui soutient les entreprises locales (conseils, mise en réseau, événements entreprises...) dans le but de créer un écosystème territorial.

Contacts :

Les conseillers création d'entreprise sont joignables au **01 48 17 86 60** ou par mail entreprendre@paristde.fr.

Les permanences individuelles dans les villes se font uniquement sur prise de rendez-vous par téléphone ou par mail.



Le dispositif « Soutien à l'entrepreneuriat sur Paris Terres d'Envol - Ante et post-crédation » est financé par le Fonds social européen

Permanences de ma ville :

AULNAY-SOUS-BOIS
MDE Convergence Entrepreneurs
1, rue Auguste Renoir

DRANCY
Mission Emploi
93, rue de la République

DUGNY
Mission Emploi
2, rue Guynemer

LE BLANC-MESNIL
L'Accélérateur d'entreprises
22, avenue Albert Einstein

LE BOURGET
Mission Emploi
(Au sein du pôle social du CCAS)
86, avenue de la Division Leclerc

SEVRAN
Compétences Emploi / Plateforme Emploi
Initiative Formation PEIF
10, avenue Salvador Allende

TREMBLAY-EN-FRANCE
CDC Habitat / Antenne AFPA
7, rue Paul Langevin

VILLEPINTE
Mairie de Villepinte
Direction de l'emploi et des entreprises 8,
allée des Ecoreuils
ou Paris Terres d'Envol
50, allée des Impressionnistes

CRÉATION D'ENTREPRISE

L'accompagnement qui fait décoller votre projet !



UN DISPOSITIF POUR BOOSTER L'ENTREPRENEURIAT

Paris Terres d'Envol propose un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise et un suivi post-crédation aux entreprises de moins de 3 ans sur les huit villes du territoire.

Cet accompagnement vise à booster l'entrepreneuriat et l'innovation dans un territoire qui, grâce à la présence de ses deux aéroports internationaux, forme un pôle économique majeur de la métropole du Grand Paris, mais dont le potentiel entrepreneurial reste à développer.

Animé par le service création d'entreprise, ce dispositif est entièrement gratuit et personnalisé, offrant un suivi à la fois individuel avec des permanences d'accueil sur rendez-vous dans les villes et collectif à travers des ateliers thématiques ou des événements (salons, forums, événements business...).

Nos équipes interviennent à chaque étape du parcours de création et vous donnent accès à un réseau de partenaires solides, chacun expert dans son domaine : passer de l'idée au projet, étude de marché, stratégie commerciale, choix du statut juridique, recherche de financement, création de l'entreprise et développement de l'activité. En amont du projet de création, un travail de sensibilisation à l'entrepreneuriat est également mené par le biais de différentes actions, dans les lieux du quotidien et les quartiers politique de la ville.

Envie de vous lancer ? Prenez rendez-vous, par téléphone ou par mail, à l'une de nos permanences hebdomadaires dans votre ville.

Aux portes du monde

Situé au nord-est de Paris, entre l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et l'aéroport Paris-Le Bourget, Paris Terres d'Envol regroupe huit villes de Seine-Saint-Denis : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte. Il constitue la porte d'entrée majeure de la France et un pôle économique stratégique du Grand Paris.



CRÉATION D'ENTREPRISE, COMMENT ÇA MARCHE ?



Mon accompagnement

Sensibilisation

Émergence

Montage du projet

Financement

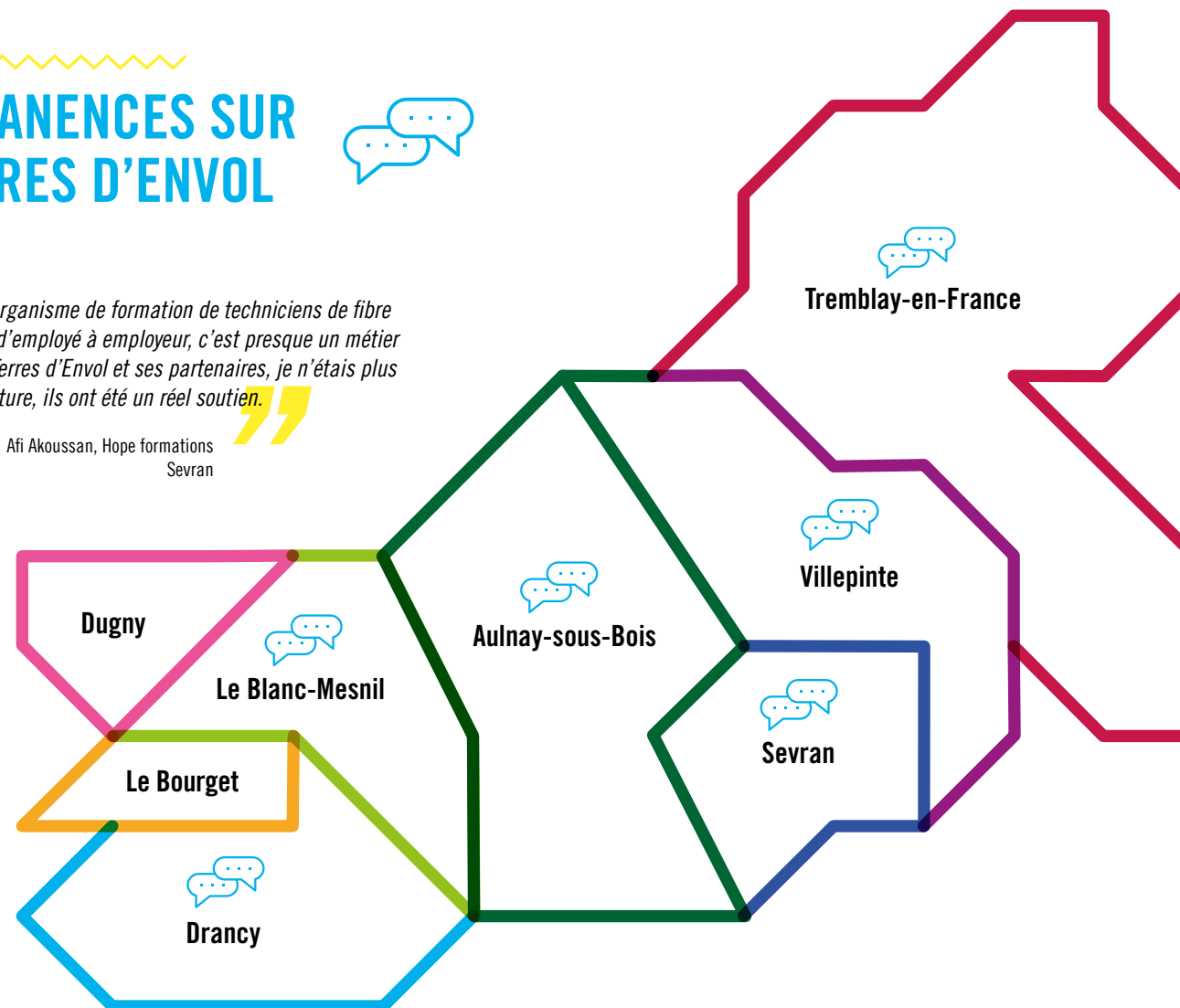
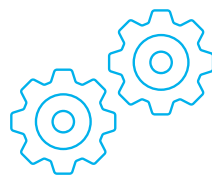
Suivi post-crédation

MES PERMANENCES SUR PARIS TERRES D'ENVOL



“ Je voulais créer mon organisme de formation de techniciens de fibre optique. Mais passer d'employé à employeur, c'est presque un métier différent. Avec Paris Terres d'Envol et ses partenaires, je n'étais plus seule dans cette aventure, ils ont été un réel soutien. ”

Afi Akoussan, Hope formations
Sevran



“ J'ai voulu être indépendant dans le domaine des bâtiments et infrastructures modélisés pour pouvoir choisir les projets sur lesquels je travaillais et les clients. J'ai pu suivre les ateliers du service création d'entreprise, et ça m'a permis d'avoir de nombreuses réponses sur la gestion financière, les étapes de la création d'entreprise, le pitch commercial... ”

Mohammed El Kasbi, BIM Manager
Aulnay-sous-Bois

Chiffres clés

22%
entreprises
créées



85%
entreprises actives
après 1 an

70%
pérennité
sur 3 ans